

Procès-verbal

Séance du conseil municipal du lundi 30 janvier 2012

L'an deux mil, le lundi 30 janvier 2012, à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de janvier, sous la présidence de M. Jean Charles TAUGOURDEAU.

Etaient présents : M. Jean Charles TAUGOURDEAU (Maire), M. Serge MAYE, Mme Marie-Pierre MARTIN, Mme Françoise GUIMBRETIERE, M. Jean-Jacques FALLOURD, Mme Sylvie LOYEAU, M. Patrice BAILLOUX, M. Guy DE CHAULIAC, Mme Marie-Françoise AUGUSTE, Mme Patricia HUAU, Mme Claudette TURC, M. Philippe OULATE, Mme Marie-Christine BOUJUAU, M. Jean-Michel MINAUD, M. Thierry BELLEMON, Mme Colette TAVENARD, Mme Claude BERTHELOT, M. Gérard GAZEAU, Mme Nathalie SANTON-HARDOUIN, Mme Fabienne GRUDET, M. Sébastien GARCIA

Etaient absents avec procuration : Mme Françoise LE LAN donne pouvoir à M. Serge MAYE, M. Luc VANDELDE donne pouvoir à M. Jean-Michel MINAUD, Mme Nathalie VINCENT donne pouvoir à Mme Sylvie LOYEAU, M. Patrick FAUVEL donne pouvoir à M. Jean-Jacques FALLOURD, M. Jean-Claude DOISNEAU donne pouvoir à M. Patrice BAILLOUX

Etaient absents: M. Joseph LIBEAUT, M. Philippe SIMOEN, M. Rémi GODARD

A été nommé secrétaire de séance : M. Jean-Michel MINAUD

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 19 décembre 2011 est approuvé sans observation.

2012/01 - Transfert de la compétence « Eclairage Public » de La Chapelle Saint Florent au SIEML et adhésion de la commune au SIEML pour l'éclairage public (Rapporteur : M. le Maire)

Par délibération en date du 8 novembre 2011, la commune de La Chapelle Saint Florent a décidé de transférer sa compétence « éclairage public » au profit du SIEML.

Lors du dernier Comité Syndical qui s'est tenu le 13 décembre 2011, les membres présents ont accepté le principe de ce transfert.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous appartient, dans un délai de 3 mois, de faire délibérer votre Conseil Municipal sur l'adhésion de La Chapelle Saint Florent au titre de la compétence optionnelle liée à l'éclairage public

Le conseil municipal,

VU les arrêtés de Monsieur le Préfet de Maine et Loire des 5 juin 1997, 18 novembre 2004, 10 septembre 2007, 10 avril 2008, 4 novembre 2008, 12 mai 2009, 6 juillet 2009, 24 septembre 2009 et 5 février 2010 acceptant les statuts du Syndicat et ses modifications,

VU la délibération du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine du 9 mai 2007 approuvant les modifications des statuts du Syndicat,

VU l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération de la commune de La Chapelle Saint Florent du 8 novembre 2011 demandant le transfert de sa compétence « éclairage public » au profit du SIEML,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML du 13 décembre 2011 donnant un avis favorable à ce transfert,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DONNE par conséquent UN AVIS FAVORABLE à l'adhésion de la commune de La Chapelle Saint Florent au SIEML, au titre de la compétence optionnelle de « l'éclairage public ».

2012/02 - Institution d'un droit de préemption urbain sur les zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

(Rapporteur : Jean-Jacques FALLOURD)

L'article L 211-1 du code de l'urbanisme offre la possibilité aux communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme, rendu public ou approuvé, d'instituer un droit de préemption urbain (D.P.U) sur tout ou partie des zones urbaines ou d'urbanisation future, telles qu'elles sont définies au P.L.U.

M. FALLOURD rappelle que ce droit de préemption permet à la commune de mener une politique foncière en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, d'actions ou d'opérations d'aménagement répondant aux objets définis par l'article L 300-1 du code de l'urbanisme.

Il rappelle également que par délibération en date du 26 juin 2000, la commune a institué un périmètre de droit de préemption urbain (D.P.U) sur l'ensemble des zones U et NA.

Compte tenu des modifications de zonages apportées aux zones U et NA du Plan Local d'Urbanisme approuvé par le conseil municipal en sa séance du 19 décembre 2011, il est nécessaire de délibérer à nouveau pour redéfinir le champ d'application du Droit de Préemption Urbain (D.P.U)

Par conséquent, je vous propose d'instituer un Droit de Préemption Urbain sur l'ensemble du territoire communal sur toutes les zones classées U et AU, à savoir sur les zones classées au PLU en UA, UAb, UB, UBa, Ubb, UBc, UE, UEb, UY, UYa, 1AUb, 1 AUe, 1 AUeb, 1 AUy et 2 AU, 2 AUb et 2 AUe et tel que figurant sur le plan annexé à la présente,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 211-1 et suivants, et L 300-1,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 19 décembre 2011 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,

Compte tenu des modifications de zonages apportées par l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

DECIDE d'instituer un Droit de Préemption Urbain (D.P.U) sur les zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme, tel qu'il figure au plan annexé à la présente délibération,

PRECISE que le D.P.U sera exercé par la commune,

PRECISE :

- que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R 211-2 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en Mairie pendant un mois et d'une mention dans deux journaux diffusés dans le département,
- que conformément à l'article R 211-3 du Code de l'Urbanisme, la notification de cette décision accompagnée d'un plan sera adressée :

- Au Directeur Départemental des Services Fiscaux,
- Au Conseil Supérieur du notariat,
- A la Chambre Départementale des Notaires,
- Aux Barreaux constitués près des Tribunaux de Grande Instance,

➤ Au greffe des mêmes tribunaux.

- que la présente délibération entrera en vigueur dès que le Plan Local d'Urbanisme de la commune aura été rendu exécutoire.

Un registre, dans lequel seront inscrites toutes les acquisitions réalisées par voie de préemption, ainsi que l'utilisation effective des biens ainsi acquis, sera ouvert en Mairie et mis à la disposition du public, conformément à l'article L 213-13 du Code de l'Urbanisme.



2012/03 - Musée Joseph Denais – Exposition temporaire 2012 – Approbation et demande de subventions (Rapporteur : Serge MAYE)

Dès sa fondation en 1905, Joseph Denais introduit l'art de son temps au musée. La singularité du musée réside dans sa forme encyclopédique. Il est aussi un musée de comparaison qui met les objets et les œuvres en perspective. L'intervention d'artistes actuels permet de réinterpréter le sens de cette collection. Cette dernière stimule l'imaginaire et génère des réalisations spécifiques. Inversement, la collection de Joseph Denais se trouve régénérée. Le but est aussi de favoriser l'accès du public à l'art contemporain hors des grands centres urbains.

Cette année, l'équipe du musée propose de réunir trois artistes dont le point de commun est de partager une même fascination pour le « cabinet de curiosité » de Joseph Denais : Nicolas Darrot, Julien Perrier, Choun Vilayleck. Artistes explorateurs, « arpenteurs », ces plasticiens invitent le public à un autre « voyage ».

Exposition: un double parcours se déroule en rez de chaussée et dans les salles d'exposition permanentes.

La grande salle accueillera une installation de Nicolas Darrot et des sculptures de Julien Perrier. La seconde salle en rez de chaussée sera investie par les volumes de Choun Vilayleck. Dans les collections permanentes, des pièces des trois artistes seront exposées, en dialogue avec les objets du musée.

Nicolas Darrot est né en 1972 au Havre. Il vit et travaille à Montreuil. Il est diplômé de l'école nationale supérieure des Beaux-arts de Paris, et de l'école d'architecture de Grenoble.

Il expose régulièrement à Paris et New York et a été retenu dans des expositions collectives internationales. (Fondation EDF Electra, FIAC...). Ses œuvres figurent dans des collections publiques (musée de la Chasse...) et privées (Collection Antoine de Galbert...).

Julien Perrier est né à Nantes en 1970.

Il vit et travaille près d'Angers. Il a fondé l'Atelier de la Saulaie.

Formé à l'école des Beaux-arts d'Angers, il participe à de nombreuses expositions en France. Ses sculptures en bronze témoignent de son imagination fertile. Il raconte à travers ses créations des histoires, ludiques en apparence.

Choun Vilayleck est né en 1970 au Laos. Il est diplômé de l'école régionale des Beaux-arts d'Angers. Scénographe et graphiste, il s'est tourné vers l'univers des formes dans l'espace, créant des sculptures aux formes anthropomorphes qui sont des invitations au voyage.

Comme l'an dernier, des médiations tous publics seront développées avec un petit journal de l'exposition, la présence de médiateurs dans les salles, l'organisation de visites guidées pour les groupes. Le public scolaire sera invité à découvrir l'exposition et à participer à des ateliers leur faisant explorer les démarches artistiques. Des visites à destination des enseignants seront proposées en mai et septembre pour leur faire connaître les propositions d'action scolaire.

La programmation d'un spectacle jeune public sera offerte en partenariat avec le service culturel de Beaufort en Anjou.

Le partenariat avec le service culturel de Beaufort en Anjou, la bibliothèque municipale de Beaufort-en-Vallée et l'association Aé est reconduit autour d'un projet sur l'écriture. De nouveaux partenaires (médiathèque de Mazé, école d'art de Saumur...) souhaitent intervenir et pourront élargir le public du musée. Des animations spécifiques seront proposées aux structures locales comme le centre social ou l'EHPAD.

L'exposition serait organisée du 12 mai au 7 novembre 2012, et le vernissage, le 11 mai.

Je vous demande de donner suite à cette proposition d'exposition temporaire 2012 validée par la commission culture et dont le coût estimatif de 18 800 € est détaillé ci-dessous :

Aide à la création	3 000 €
Petit équipement	2 200 €
Transport des œuvres	600 €
soclage	600 €
graphisme	2 000 €
Programmation cinéma théâtre	1 000 €
Nuit des musées	2 000 €
Diffusion	2 000 €
Achat espaces publicitaires	1 500 €
Bannière extérieure	200 €
fêtes et cérémonies	700 €
Primes d'assurance	600 €
Publications	2 000 €
Affranchissement	400 €
TOTAL	18 800 €

La participation de nos différents partenaires s'établirait comme suit :

Prévisions de financements :

D.R.A.C. des Pays de la Loire (de 10 à 30 %)	3 760 € (20%)
Région des Pays de la Loire (de 10 à 30%)	3 760 € (20%)
Conseil Général Maine-et-Loire (30 %)	5 640 €
Commune de Beaufort-en-Vallée (30 %)	5 640 €
Pays des Vallées d'Anjou	200€

Le conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la Commission Culture et Patrimoine du 2 janvier 2012,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE le principe de l'exposition temporaire « les Arpenteurs » au musée Joseph Denais pour la période de mai à novembre 2012,

SOLLICITE une subvention auprès des différents organismes et collectivités, dont la D.R.A.C. des Pays de la Loire, le Conseil Général de Maine-et-Loire, et le Pays des Vallées d'Anjou, pour le montant le plus élevé possible.

AUTORISE M. le Maire à signer les documents correspondants.

2012/04 - Personnel - Création de deux emplois d'adjoints administratifs de 1ère classe

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Je vous informe que deux adjoints administratifs de 2ème classe du service population viennent de réussir l'examen de passage au grade supérieur. Leurs états de service et la réalité des fonctions qu'ils occupent, le justifiant, je suis favorable à cet avancement de grade. Je vous propose de créer les emplois le permettant.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de créer deux emplois d'adjoints administratifs de 1ère classe à temps complet, à compter du 1er janvier 2012.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux formalités afférentes

2012/05 - Quartier des Esquisseaux – Modification du programme de construction et demande de concours à Maine et Loire Habitat

(Rapporteur : Françoise GUIMBRETIERE)

Je vous rappelle que, par délibération du 28 juin 2010, nous avons sollicité le concours de Maine et Loire Habitat en vue de la construction de 7 logements en location (5 Type 3 et 2 Type 4). Depuis, le programme a évolué et comporte désormais 12 logements en location et location-accession répartis comme suit :

- 6 T3 en location
- 4 T3 évolutifs en T4/T5 en location-accession,
- 2 Type 4 en location - accession.

Les commissions Urbanisme–Environnement ont émis un avis favorable à ce nouveau programme que je vous demande d'approuver. Je vous propose également de solliciter le concours de Maine et Loire Habitat pour cette opération.

Françoise GUIMBRETIERE donne communication à l'assemblée des éléments suivants :

La commune compte aujourd'hui 445 logements sociaux sur un total de 2 610 logements, soit 17 %. Pour information, 1456 foyers (56%) bénéficient de l'APL sur la commune.

Conditions financières d'accès :

Les conditions plafonds de ressources pour accéder à un logement social sont d'environ 2 500 € pour une famille, et les rendent accessibles à 80 % de la population dans notre département.

La répartition sur Beaufort :

La construction des logements sociaux s'est faite, dans un premier temps, dans une logique de quartier : Vallée – Champs de la ville – le Billouard – le Marais. Ces quartiers sont constitués principalement de logements sociaux.

Dans un second temps, on a vu apparaître des opérations présentant une plus grande mixité : logements sociaux et logements de propriétaires sont présents: le Rempart- Derrière la ville (accession sociale à la propriété).

Enfin, la ville favorise désormais de petites opérations, dites de renouvellement urbain, qui s'intègrent dans le tissu urbain : champ de foire – place Pol Letellier – square Eugène Gillot- le Clos de la Chaussée.

L'opération, dite des Esquisseaux, relève de cette démarche. Ce sera d'ailleurs la première opération de ce type dans ce quartier qui n'en comporte aucune, pas plus d'ailleurs que le quartier des Hauts Champs.

A contrario, la ZAC des Hauts de l'Épinay comportera 8 % de logements sociaux.

A noter également que le SCOT oblige sur la communauté de communes la construction d'un logement social pour 6 nouveaux logements (17 %).

Le conseil municipal,

Vu l'avis des commissions Urbanisme-Environnement du 19 janvier 2012 et Action sociale – Logement du 17 janvier 2012

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de solliciter le concours de Maine et Loire Habitat en vue de la construction de 12 logements en location.

Répartition pour les logements en locatif :

- 6 T3 en location
- 4 T3 évolutifs en T4/T5 en location-accession,
- 2 Type 4 en location - accession.

S'ENGAGE à céder à Maine & Loire Habitat un terrain constructible entièrement viabilisé, y compris les raccordements et branchements aux différents réseaux, et aménagé par la commune, jusqu'à la limite du domaine public (l'Office n'intervenant qu'à partir de la limite séparative de chaque parcelle)

S'ENGAGE à produire les divers plans de géomètre, à savoir le plan topographique et le plan de bornage nécessaires à l'étude du projet.

S'ENGAGE à prendre en charge les frais liés à d'éventuelles créations de lotissement ou modificatif au lotissement.

DECLARE que le projet est soumis à la délibération du 14 novembre 2011 relative à la taxe d'aménagement, taux et exonérations facultatives.

AJOUTE que le projet sera exonéré de la redevance pour raccordement au réseau d'assainissement collectif, et ce, conformément à la délibération du conseil municipal du 29/03/2004 et du conseil communautaire du 22/11/2007.

DECIDE, qu'en cas d'abandon du projet par la commune, pour quelque cause que ce soit, les frais d'études engagés par Maine et Loire Habitat seraient remboursés par la commune.

2012/06 - Habitat - Programme d'Intérêt Général du Pays des Vallées d'Anjou - Participations financières (Rapporteur : M. le Maire)

Dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) mis en place par le Pays des Vallées d'Anjou, certains bailleurs pouvaient bénéficier (jusqu'au 31 décembre 2010) d'une participation financière de la commune venant abonder celle versée par l'Agence Nationale pour l'Amélioration de Habitat (A.N.A.H) dans le cadre d'opérations de réhabilitation (loyers conventionnés très sociaux, loyers conventionnés

classiques, loyers intermédiaires) et calculée sur la base de la dépense subventionnable retenue par l'ANAH x 5%.

Ce programme d'aide n'existe plus depuis le 1^{er} janvier 2011, mais les notifications de subventions instruites antérieurement à cette date laissent un délai de 3 ans aux propriétaires pour réaliser leurs travaux. C'est la raison pour laquelle nous sommes sollicités postérieurement.

Au cas particulier, le Pays des Vallées d'Anjou a fait parvenir deux demandes :

- L'une pour la réhabilitation d'un logement locatif conventionné réalisé par Mme DE CHAULIAC Christiane à Beaufort-en-Vallée (adresse : les Fosses). Ce logement propose une surface habitable de 103,33 m² et des annexes de 42,70 m². Conformément aux indications de l'ANAH, les dépenses subventionnables représentent 60 825,15 € pour un montant global des travaux s'élevant à 138 307,00 €. La commune est donc sollicitée pour participer à hauteur de 3 041,25 € soit 60 825,15 € x 5 %.
- L'autre pour la réhabilitation d'un logement locatif conventionné réalisé par Mme et M. GUYET Jean-Claude à Beaufort-en-Vallée (adresse : rue Saint-Benoît). Ce logement propose une surface habitable de 103,81 m² et des annexes de 3,70 m². Conformément aux indications de l'ANAH, les dépenses subventionnables représentent 58 145,79 € sur un montant de travaux global s'élevant à 124 097,69 €. La commune est donc sollicitée pour participer à hauteur de 2 907,28 € soit 58 145,79 € x 5 %.

Le conseil municipal,

M. DE CHAULIAC n'ayant pas participé au vote.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 12 décembre 2005 fixant le principe d'adhésion au Programme d'Intérêt Général (P.I.G) du Pays des Vallées d'Anjou,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 mars 2007 prorogeant le PIG pour une durée de 3 ans,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 mai 2010 prorogeant le dispositif jusqu'au 31 décembre 2010,

Vu les fiches de calcul et l'instruction faite par le Pays des Vallées d'Anjou,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'octroyer une participation financière de 3 041,25 € (5% de 60 825,15 €) à Mme DE CHAULIAC Christiane pour réhabilitation d'un logement sise Les Fosses à Beaufort-en-Vallée,

DECIDE d'octroyer une participation financière de 2 907,28 € (5% de 58 145,79 €) à M. et Mme GUYER Jean-Claude pour réhabilitation d'un logement sise Rue Saint-Benoît à Beaufort-en-Vallée,

DECIDE d'inscrire les crédits correspondants au budget,

AUTORISE M. le Maire à signer les documents correspondants.

2012/07 - Groupe Scolaire de la Vallée - Programme de remplacement des huisseries - Demande de subvention au titre de la DETR
(Rapporteur : Sylvie LOYEAU)

La commission des affaires scolaires a fait le choix de réaliser un programme de remplacement des huisseries au groupe scolaire de la Vallée.

Ce programme est estimé, dans sa totalité, à 250 000 € H.T. De ce fait, son exécution serait programmée sur 5 ans.

L'article 179 de la loi de finances n°2010-1657 du 29 décembre 2010 a créé la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Cette aide de l'Etat aux communes est issue de la fusion de la dotation globale d'équipement (DGE) avec la dotation de développement rural (DDR).

Ces travaux étant éligibles à la DETR, je vous propose de solliciter une subvention aussi élevée que possible au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour le remplacement des huisseries du groupe scolaire de la Vallée sur les tranches 1 et 2 (2012 et 2013), qui correspondent aux façades nord et aux patios. Le coût estimatif étant de 70 000 € H.T., je vous propose d'arrêter le plan de financement inscrit au projet de délibération.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de solliciter une subvention aussi élevée que possible au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour le remplacement partiel des huisseries du groupe scolaire de la vallée pour les tranches 1 et 2.

APPROUVE le plan de financement qui s'établit de la façon suivante :

Montant H.T. des travaux	70 000 €
Subvention DETR 45 %	31 500 €
Participation communale après récupération du FCTVA	38 500 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces correspondantes.

2012/08 - Débat sur les orientations budgétaires 2012

(Rapporteur : M. le Maire)

Je vous propose, au vu de la note de synthèse ci-jointe, de prendre connaissance des grandes lignes du projet de budget primitif de l'exercice 2012 et d'en débattre.

Cette année, nous ne pourrons pas procéder, comme en 2011, à l'approbation du compte administratif préalablement au débat d'orientations budgétaires, le receveur municipal n'étant pas en mesure de produire le compte de gestion 2011.

J'ai toutefois souhaité vous présenter en détail les résultats de l'année 2011 qui ont été exposés à la commission des Finances le 23 janvier.

Vous trouverez donc, en introduction du rapport de présentation du débat d'orientations budgétaires, celui relatif au compte administratif, lequel sera soumis à votre approbation à l'occasion de notre prochaine séance qui sera aussi celle du vote du budget primitif.

Compte administratif 2011

Rapport de présentation

En préalable de la présentation du compte administratif 2011, je vous propose de prendre connaissance de l'environnement économique et financier des communes en 2011.

La note de conjoncture sur les finances locales 2011 réalisée par DEXIA permet d'appréhender d'une manière globale l'environnement économique et financier des communes. En voici quelques éléments :

Comptes simplifiés des communes :

Section de fonctionnement	2007/06 %	2008/07 %	2009/08 %	2010/09 %	2011/10 %
RECETTES COURANTES	+ 2,5	+ 1,7	+ 2,4	+ 2,6	+ 2,3
Recettes Fiscales	+ 2,8	+ 2,1	+ 3,2	+ 5,0	+ 3,4
Dotations de l'Etat	+ 1,3	+ 0,9	-0,1	- 1,0	+ 0,3
Autres recettes	+ 3,4	+ 1,6	+ 3,3	-0,5	+ 1,5
DEPENSES DE GESTION	+ 3,3	+ 3,3	+ 2,2	+ 1,2	+ 1,7
Dépenses de personnel	+ 4,8	+ 2,8	+ 2,2	+ 2,4	+ 1,4
Autres dépenses de gestion	+ 1,6	+ 3,9	+ 2,3	- 0,1	+ 2,0
EPARGNE DE GESTION (recettes- dépenses)	- 0,6	- 5,2	+3,2	+ 8,8	+ 5,2
Intérêts de la dette	+ 3,9	+ 5,5	- 9,4	- 8,4	+ 4,9
EPARGNE BRUTE (Epargne de gestion – intérêts de la dette)	- 1,5	- 7,5	+ 6,3	+ 12,4	+ 5,3

Elle fait apparaître :

Une poursuite de la progression des recettes fiscales et une très légère progression des dotations de fonctionnement :

- Les produits fiscaux votés par les communes permettent d'assurer la bonne tenue des recettes fiscales même si la progression des taux moyens en 2011 se limite à 0,4 % en 2011 contre 1,7 % en 2010. La revalorisation légale des bases (+ 2 % en 2011) a constitué le principal levier de recettes.
- Dans les progressions fiscales à souligner, on notera la confirmation d'une reprise du produit issu des droits de mutations : + 32 % en 2010 et + 15,8 % en 2011.
- Les dotations de l'Etat affichent globalement une légère hausse provenant des dotations de péréquation et des compensations fiscales puisque la dotation globale de fonctionnement présente elle une baisse de 0,5 %.

Une hausse maîtrisée des dépenses de gestion : + 1,7 %

- Des charges de personnel (54 % des dépenses de gestion en 2011) qui enregistrent une hausse limitée à 1,4 % contre 2,2 % en 2010 ;
- Après une baisse constatée sur 2010, les autres dépenses de gestion, peut-être par un effet rattrapage, affichent une légère hausse + 2 % calée sur le rythme de l'inflation (+ 2,2 %).
- En baisse depuis 2 ans, les charges d'intérêt renouent avec la hausse par l'effet des taux.

L'indice de prix des dépenses communales (hors charges financières) a progressé de + 1,8 % entre juillet 2010 et juin 2011 contre une progression de + 1,7 % pour l'indice des prix à la consommation sur la même période.

En 2011, les recettes courantes progressent plus fortement (2,3 %) que les dépenses de gestion (+1,7 %) entraînant une hausse de l'épargne de gestion (+ 5,2 %). L'épargne brute (épargne de gestion diminuée des intérêts de la dette) progresse de 5,3 % malgré le renchérissement du crédit.

Sur l'année 2011, les dépenses d'investissement retrouvent un réel dynamisme puisqu'elles progressent de 4,1 %. Toutefois, depuis 2008, celles-ci affichent des rythmes d'évolution chaotiques : - 7,6 % en 2008, + 3,6 % en 2009 et - 6,5 % en 2010. Les ressources propres permettent de financer la quasi-intégralité de l'investissement communal.

L'encours de la dette des communes reste quasi stable : + 0,3 %.

Le compte administratif retrace l'exécution du budget et constitue l'arrêt définitif des comptes de l'exercice. Le compte de gestion du receveur municipal n'étant pas disponible à ce jour, la conformité du compte administratif avec ce document sera confirmée ultérieurement lors d'une séance de vote.

1 - Les principaux résultats de l'exercice

Le *résultat de l'exercice* est la différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement. Il est de 992 326,02 € contre 1 349 368,65 € en 2010. La différence provient principalement d'excédents reportés inférieurs et de charges exceptionnelles supportées par le budget 2011 (reprise déficit assainissement du Syndicat Intercommunal et participation au lotissement « derrière la ville »).

Ce résultat sera repris en totalité au budget primitif après avoir été constaté par délibération.

Le *solde d'exécution* de la section d'investissement est la différence entre les dépenses et les recettes d'investissement. Il est de - 744 209,45 €.

Le *résultat de clôture* est la différence entre l'ensemble des recettes et des dépenses de l'exercice. Il présente un excédent global de 248 116,57 €.

Le tableau suivant présente la balance générale du budget en distinguant les opérations d'ordre des opérations réelles :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	5 020 158,45	6 012 484,47
Opérations réelles	4 483 019,68	5 596 468,10
Opérations d'ordre	537 138,77	90 278,72
Reports exercice précédent		325 737,65
Résultat de l'exercice		992 326,02
Section d'investissement	5 237 077,98	4 492 868,53
Opérations réelles	3 327 386,32	3 369 066,76
<i>dont emprunt</i>		570 000,00
Opérations d'ordre	676 941,72	1 123 801,77
Reports exercice précédent	1 232 749,94	
Solde d'exécution		- 744 209,45
Résultat de clôture		248 116,57

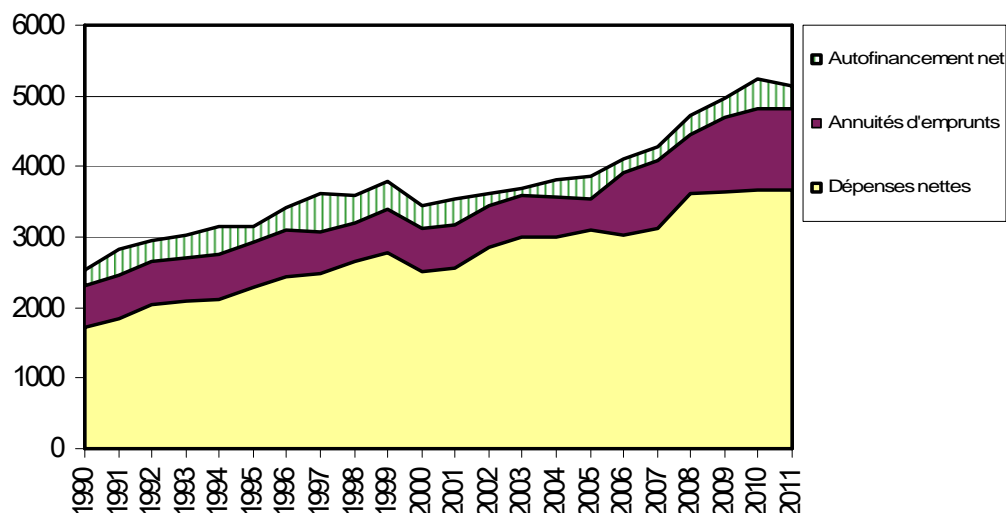
La fiche d'analyse financière jointe au compte administratif (pages 1 et 2) met en évidence deux éléments :

- Une progression supérieure des dépenses nettes de fonctionnement (+ 6,1 %) par rapport aux recettes nettes de fonctionnement (+ 4 %), décalage lié à des dépenses exceptionnelles.
- L'annuité d'emprunt corrigée des remboursements perçus par les communes utilisatrices du gymnase de la Tannerie affiche une progression limitée à 83 000 € soit + 6 % par l'effet des hausses de taux et des pertes de change.

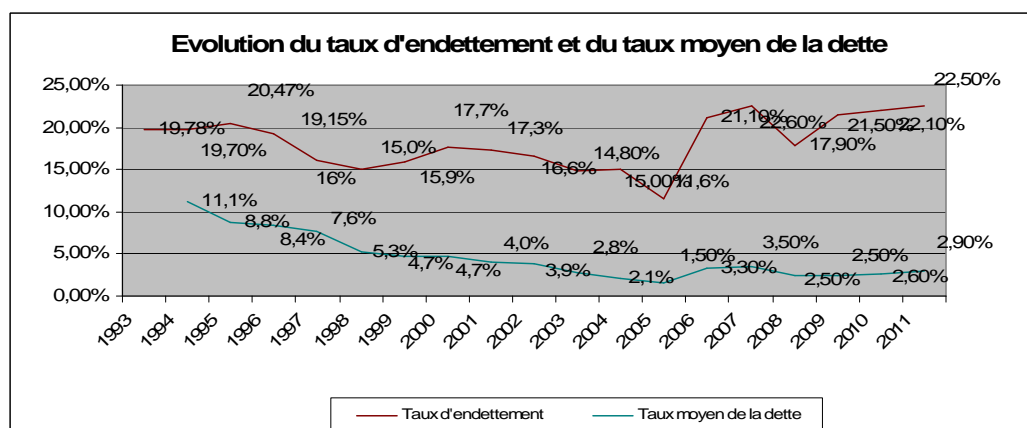
qui expliquent au final :

- Un autofinancement* hors charges exceptionnelles en diminution par rapport à 2010: 332 contre 425 K €.
- Un taux d'endettement** en légère progression : 22,5 % en 2011 contre 22,1 % en 2010.

Evolution de l'autofinancement net



*l'autofinancement net est la somme dégagée par la commune pour financer ses investissements après remboursement de l'annuité de la dette.



** Le taux d'endettement est le rapport annuité de la dette sur recettes de fonctionnement. Il mesure l'endettement de la commune.

*** Le taux moyen de la dette est le rapport intérêts sur capital de la dette au 1^{er} janvier de l'année.

2 - Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de l'exercice sont arrêtées à la somme de 6 012 484,47 €.

Les opérations réelles (recettes de fonctionnement, déduction faite des opérations d'ordre et de l'excédent reporté de 2010) moins les cessions, qui restent des produits exceptionnels, et des produits financiers (gains de change) sont ventilées de la façon suivante :

	2010	2011	Variations
Produits de gestion courante (Chap. 70)	432 960,06	462 306,98	+ 6,78 %
Impôts et taxes (Chap. 73)	2 374 500,14	2 527 240,10	+ 6,43 %
Dotations, subventions, participations (Chap. 74)	1 870 423,81	1 917 323,02	2,51 %
Produits divers (Chap. 75, 76 et articles 778)	504 855,64	474 884,71	- 5,94 %
Atténuations de charges (Chap. 013)	44 797,12	52 453,29	+ 17,09 %
	5 227 536,77	5 434 208,10	+3,95 %

- Les **produits de gestion courante** progressent de 6,78 % se justifiant principalement :
 - par l'augmentation de 38 121 € des recettes périscolaires (restaurant et garderie)
 - par les recettes du musée : 16 897 €.

Ces hausses sont contrebalancées par la baisse des charges de personnel refacturées à la communauté suite à la poursuite de la mutualisation de services entraînant une inversion du processus de refacturation (communauté refacture dorénavant à la commune).

- Le **chapitre impôts et taxes** progresse de 6,43% soit un niveau quasi-équivalent à 2009 et 2010 (+ 7 %).

Le produit de la fiscalité directe (produit des taxes ménage) a augmenté de 6,27 %.

La hausse constatée provient :

- d'une augmentation de 3 % des seuls taux de taxe d'habitation et de foncier bâti (le foncier non bâti restant stable),
- de la revalorisation de 2 % des bases sur la taxe d'habitation, sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti, décidée par l'Etat,
- de l'évolution physique des bases + 1,29 % contre + 6,48 % sur 2010 :
 - Taxe d'habitation + 0,65 % contre + 2,38 %
 - Taxe foncier bâti + 2,01 % contre + 11,54 %
 - Taxe foncier non bâti + 0,18 % contre - 0,76 %

Pour la deuxième année consécutive, les taxes additionnelles aux droits de mutation retrouvent une légère dynamique en affichant une progression de 13,35 %. Facteur encourageant après les baisses de 2008 et 2009.

L'attribution de compensation versée par Beaufort en Anjou, fixée à 351 870 € est restée, en l'absence de transfert de nouvelles charges, inchangée.

Ce chapitre se voit attribué à partir de 2011 une somme de 18 971 € relative à une ancienne compensation au titre de la taxe professionnelle. Cette somme était précédemment comptabilisée dans le chapitre des dotations analysé ci-après.

- Le chapitre **dotations et participations** progresse de + 2,51 %.

La dotation forfaitaire a progressé de + 1,26 % contre + 0,50 % l'an passée. Les dotations d'aménagement ont progressé de 8,16 % dans la continuité de 2010 : + 7,23 %.

Ces dotations d'Etat s'améliorent légèrement mais de façon constante depuis 2009. Les résultats du recensement de la population sont principalement à l'origine de cette hausse.

Les autres produits de ce chapitre comprennent principalement les compensations d'exonérations fiscales versées par l'Etat, les participations de la CAF et de la MSA pour la garderie périscolaire et des aides de la Région ou du Département pour le fonctionnement du musée. Ces produits affichent globalement une baisse de 4,95 % mais il convient de neutraliser sur 2010 deux recettes exceptionnelles polluant l'analyse (il s'agit d'une recette de 9 199 € perçue au titre de la grippe A et d'une recette d'environ 15 000 € provenant d'un décalage de versement de la CAF). En neutralisant ces éléments, on constate au final une progression de 18 % s'expliquant par les subventions du musée.

- Les **produits divers** - 5,94 % soit - 29 970 €. Cette évolution négative s'explique d'abord par la baisse sur les revenus d'immeubles : vente immeuble à Mr Tessier en 2010 entraînant la disparition des loyers (incidence 1 trimestre entre 2010 et 2011, non location du logement au groupe scolaire du Château). Au titre de l'année 2010, ce poste intégrait un remboursement d'assurance de 36 472 € suite au sinistre « drainage » sur le terrain de football. A noter également une diminution des gains de change.

Les ventes de terrains bâtis ou non bâtis et de matériels, non inscrites dans ce tableau, ont représenté 162 260 €. Il s'agit principalement d'une cession de terrain réalisée à Maine-et-Loire Habitat pour la réalisation de logements sociaux situés Impasse de la Tête Noire (+ 64 000 €) et de la cession du bâtiment Tessier précité (98 260 €).

- Le chapitre 013 « **atténuations de charges de personnel** » progresse de 7 656 € (+17,09%).

Evolution sans réelle signification puisque ce chapitre regroupe les recettes liées au remboursement des salaires des agents en congés de maladie ou de maternité et fluctue de ce fait d'un exercice à l'autre.

Au final les **recettes nettes de fonctionnement** (recettes telles que présentées ci dessus et déduction faite des remboursements de charges de personnel) ont augmenté de + 3,80 % en 2011.

3 - Les recettes d'investissement

Les **recettes réelles** d'investissement se répartissent de la façon suivante :

	Montants	Répartition
FCTVA et Taxe Locale d'Equiptement	596 483,00	25,61 %
Subventions (Chap. 13)	1 118 178,45	48,00 %
Remboursements (Chap 21)	13 613,51	0,58 %
Avances (Chap 23)	31 078,30	1,33 %
Emprunts (Chap. 16 hors opér. financières)	570 000,00	24,47 %
	2 329 353,26	

A cela s'ajoutent les opérations d'ordre en matière comptable ou financière :

- Prélèvement sur la section de fonctionnement : 1 023 631 €
- Opérations d'ordre : 537 138,77 €
- Opérations sous mandat (sommes identiques en dépenses et recettes d'investissement): 16 082,50 €
- Opérations financières neutres (sommes identiques en dépenses et recettes d'investissement) : 586 663 €

ce qui porte le montant des recettes d'investissement à **4 492 868,53 €**.

4 - Les dépenses de fonctionnement

En 2011 les **dépenses réelles de fonctionnement** s'élèvent à **4 333 334,69 €** contre **4 042 010,84 €** en 2010.

On constate globalement une augmentation de + 7,21 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Elles se répartissent de la façon suivante :

	2010	2011	Variation
Charges à caractère général (Chap. 011)	1 338 784,91	1 501 832,96	+ 12,18 %
Frais de personnel (chap.012)	1 818 774,52	1 889 273,90	+ 3,88 %
Charges intercommunales, subventions, contingents (Chap. 65)	561 141,13	546 852,61	- 2,55 %
Frais financiers (Chap. 66)	323 307,28	393 375,22	+ 21,67 %
Divers	3,00	2 000,00	NS
	4 042 010,84 €	4 333 334,69 €	+ 7,21 %

Les dépenses de fonctionnement nettes, c'est à dire déduction faite du chapitre 013 « atténuation de charges » constitué principalement des remboursements de salaires d'un montant de **52 453,29 €** et déduction faite des dépenses liées au musée s'élevant à 120 491 € ont progressé globalement de 4,21 % par rapport à 2010.

- Les **charges à caractère général** brutes sont en progression de + 12,18 %.

Ce chiffre doit être retraité pour tenir compte des dépenses réalisées en 2011 pour le musée Joseph Denais. Pour ledit chapitre de dépenses, celles-ci s'élèvent globalement à 115 491 € selon la décomposition suivante :

- frais de déménagements / réaménagements, aménagements divers : 44 232 €
- dépenses promotionnelles pour la réouverture du musée et l'exposition temporaire : 29 513 €
- charges imputables directement à l'exposition temporaire : 4 838 €
- boutique (billetterie, livres, produits dérivés,...) : 33 272 €
- formation : 3 636 €

Après neutralisation de ces dépenses pour comparer avec 2010, la progression des charges à caractère général s'élève à 3,55 %.

Les variations selon les chapitres sont très différenciées.

Le chapitre 60 « Achats » augmente de + 5,85 %. Parmi les éléments à la hausse, on notera le renchérissement du coût de l'énergie électrique (+ 16 %) et l'augmentation des achats pour le restaurant scolaire sous le double effet de l'augmentation du nombre de repas (+ 10,70 %) et de l'augmentation du prix d'achat des repas (+ 6,80 %).

Le chapitre 61 « services extérieurs » progresse de 1,59 % principalement du fait de la progression du loyer versé pour le paiement de la nouvelle gendarmerie celui-ci étant lié au remboursement d'un emprunt à taux révisable (+ 22 630 € en 2011). A l'inverse, le poste « entretien / réparations » du matériel (poste aléatoire s'il en est) a été épargné sur 2011 permettant ainsi de réaliser une économie de 15 092 €.

Le chapitre 62 « Autres services extérieurs » après déduction d'indemnités à rattacher aux charges de personnel affiche un montant stable à hauteur de 188 140 €. Ce chiffre cache toutefois des disparités puisque les ordures ménagères affichent un surcoût de 8 361 € (hausse de tarif de + 9 % et régularisation du nombre de présentation) alors que des économies ont été réalisées notamment sur l'entretien des locaux par des prestataires extérieurs à hauteur de 5 035 €.

- Les **charges de personnel** ont été maîtrisées puisque la masse salariale nette (masse salariale globale diminuée des différents remboursements) affiche une progression de 5,79 % ainsi qu'il suit :

	CA 2010	CA 2011	
Chapitre 012 - Charges de personnel	1 818 774	1 889 274	
<i>Dont article 6215 - personnel extérieur</i>	(106 563)	(286 308)	
<i>(rembours. charges personnel à communauté)</i>			
Chapitre 011 - Charges à caractère général			
Article 6228 - Indemnités	15 642	21 113	
<i>(indemnité direction)</i>			
Chapitre 013 - Atténuations de charges	-44 797	-52 453	
<i>(Rembours. sur salaires : arrêts maladie,...)</i>			
Chapitre 70 - Produits des services			
Article 70848 - Mise à disposition personnel	-87 043	-61 053	
<i>(refacturation à la Communauté)</i>			
Chapitre 74 - Dotations et participations			
Article 7473 - Participation Conseil Général	-17 013	-13 710	
<i>(prise en charge partielle salaire s/musée)</i>			
	1 685 563	1 783 171	5,79 %

Pour 2011, l'évolution de la masse salariale représente donc 97 608 € dont 30 000 € de dépenses exceptionnelles affectées au musée.

La neutralisation de ces dépenses permet de dégager l'évolution comptable des charges de personnel (+ 4 %) qui résulte de 3 facteurs : l'évolution du point d'indice servant de base au calcul des traitements et des taux de prélèvement, le GVT – glissement vieillesse technicité – lié aux évolutions de carrière des agents, les recrutements nouveaux (temporaires ou permanents).

Au titre de l'année 2011, la valeur du point d'indice était bloquée et aucune création de poste n'a été opérée. Le seul GVT justifie donc l'évolution constatée.

- En rupture avec les années 2009 (+ 11 %) et 2010 (+ 3,89 %), le chapitre 65 « **Autres charges de gestion courante** » baisse de - 2,55 % sur l'année 2011.

Cette évolution à la baisse provient principalement d'une diminution des participations versées au syndicat d'électricité (SIEML) dans le cadre des interventions pour la maintenance (- 28 682 €). A l'inverse, côté hausse, il convient de souligner l'évolution de deux postes : les participations au service d'incendie et de secours (+ 4,33 % pour une somme de 4 350 €) et les subventions versées aux associations (4 900 € s'expliquant principalement par l'augmentation à hauteur de 3 362 € de la participation OGEC et la subvention exceptionnelle de 3 000 € versée à l'harmonie pour son 120 ième anniversaire).

- Les **frais financiers** (comprenant à la fois les intérêts et les différences de change) passent de 323 à 393 k€ d'une part par l'effet des pertes de change (largement couvertes par les gains substantiels réalisés sur les taux d'intérêt et les gains de change réalisés antérieurement) et d'autre part par l'augmentation des taux d'intérêt (taux d'intérêt moyen constaté en 2011 = 2,9 % contre 2,6 % en 2010).

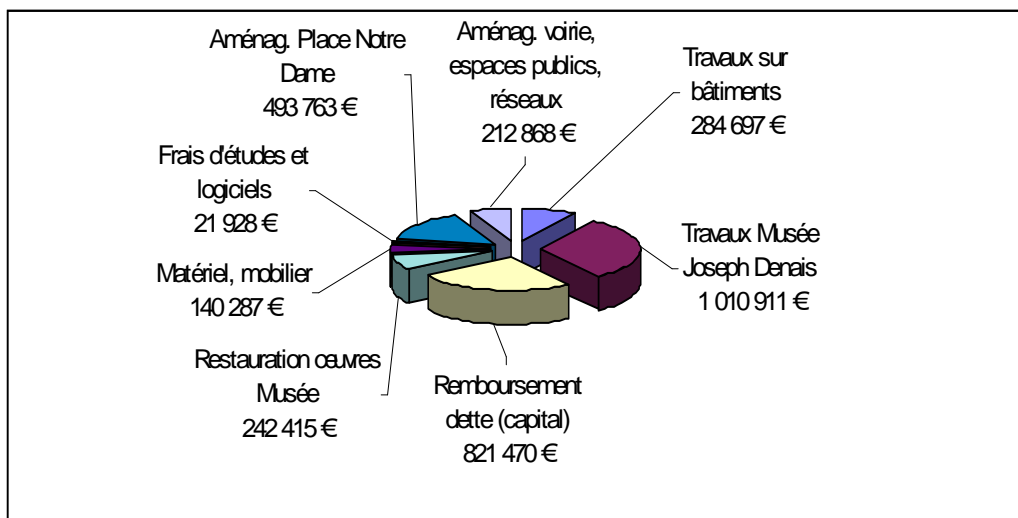
Aux dépenses réelles s'ajoutent les opérations d'ordre :

- Dotations aux amortissements **285 328,00 €**
- Ecritures liées aux cessions de biens mobiliers et immobiliers : **251 810,77 €**
- Enfin, les **charges exceptionnelles** d'un montant de 149 684 € pour l'année 2011 comprenaient principalement deux postes : une écriture régularisant la reprise du déficit constaté dans l'ancien budget SIVM assainissement (100 927 €) et une participation du budget principal au budget annexe du lotissement « derrière la ville » (48 138 €).

Au total la section de fonctionnement en dépenses est arrêtée à la somme de **5 020 158,45 €**

5 - Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement **3 228 339,52 €** se répartissent comme suit



Auxquelles s'ajoutent :

- les écritures d'ordre : **90 278,72 €**

- le déficit d'investissement reporté : 1 232 749,94 €
 - une écriture de régularisation pour reprise des comptes de l'ancien SIVM (assainissement) : 81 440,30 €
 - l'adhésion à un compte courant FORVAL : 1 524 €
 - les opérations sous mandats et les placements financiers : 602 745,50 €
- ce qui représente au total un montant de 5 237 077,98 €.

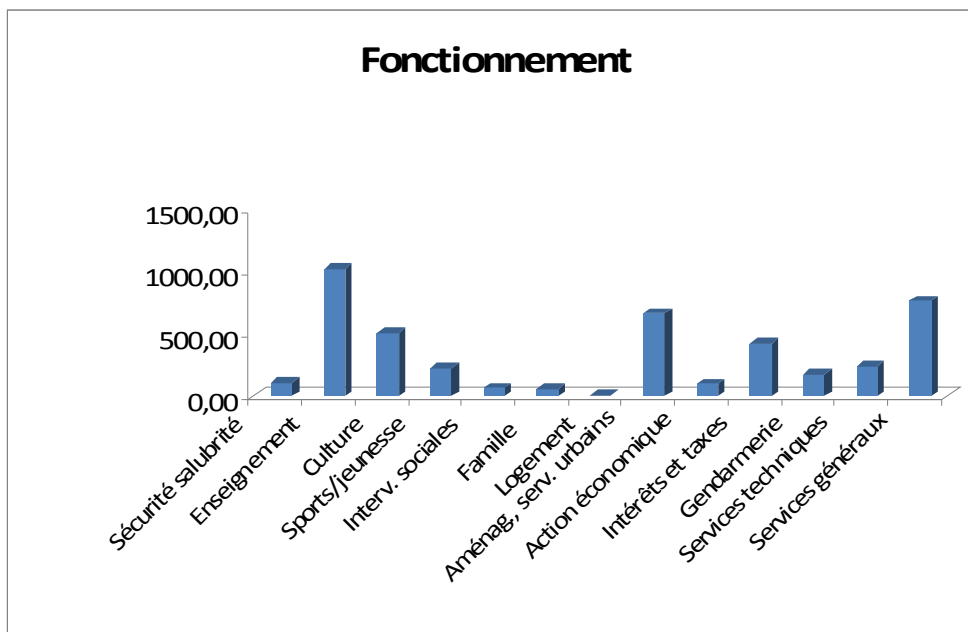
Vous en trouverez le détail dans les pages qui suivent.

Le taux de réalisation (réalisation / prévision) aura été de 76 %, contre 79 % en 2010.

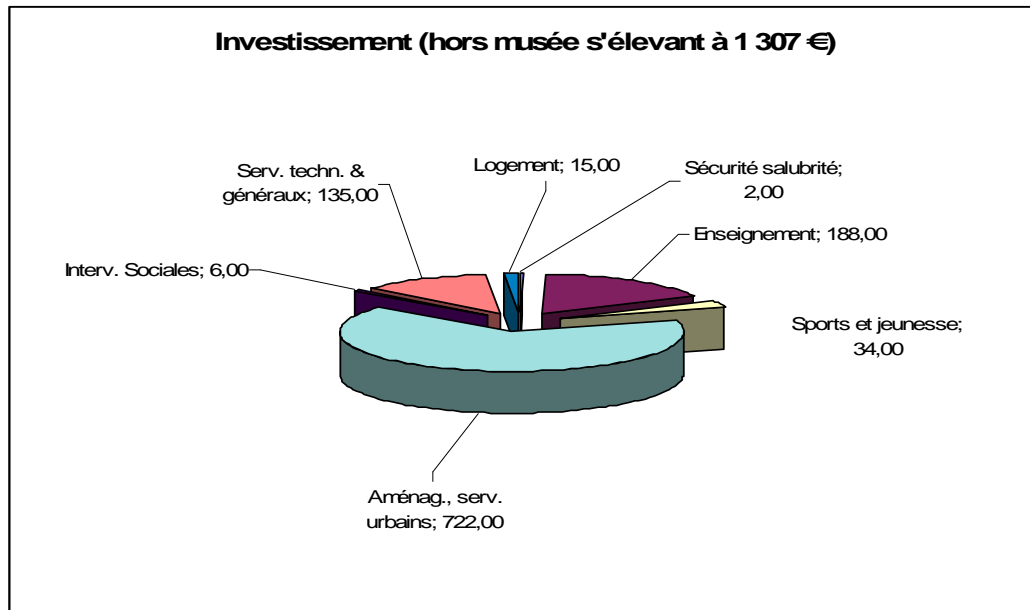
6 - L'approche fonctionnelle

L'instruction comptable M 14 permet une approche fonctionnelle mais non analytique des résultats de l'exercice. Celle-ci permet de visualiser la manière dont les crédits sont utilisés.

Les résultats qui sont repris ici concernent les opérations réelles.



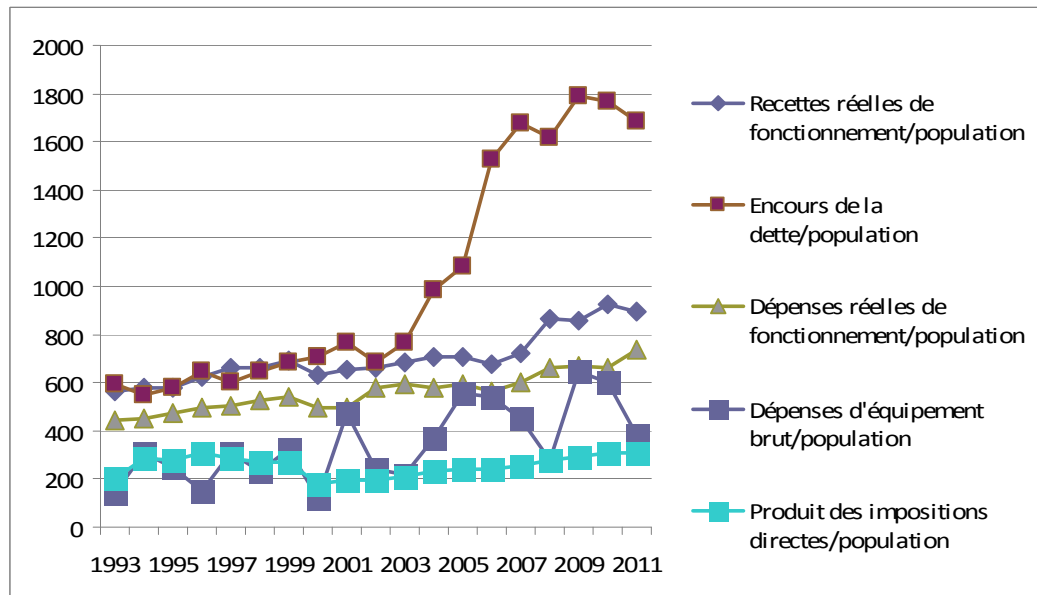
Les premiers secteurs de dépenses de **fonctionnement** pour 2011, sont comme pour chaque année : l'enseignement, les services urbains et les services généraux.



Pour conserver une lisibilité graphique, ce tableau n'intègre pas les dépenses culturelles dont la restructuration du musée. La fonction « culture » représente ainsi 1 307 000 € en 2011. Parmi les autres postes retracés ci-dessus, on notera la prépondérance des aménagements urbains et voiries diverses ainsi que les dépenses pour consacrées à l'enseignement et aux services techniques et généraux (nouveaux locaux et matériels notamment).

7 - Les ratios

La loi du 7 février 1992 rend obligatoire la publication de ratios, exprimés en Euros par habitant dont l'évolution est retracée ici sur 19 exercices. A noter que le chiffre de population retenu est celui applicable pour 2011 soit 6 236 ha.



8 - Budget annexe lotissement « Derrière la ville »

Suite aux 9 ventes de lots intervenues en 2011, ce budget présente un excédent global de 96 634,45 €. Au cours de l'année 2011, l'emprunt relais réalisé pour cette opération a été remboursé. L'excédent dégagé

au 31/12/2011 et la recette du dernier lot restant à vendre seront affectés au paiement des derniers travaux d'aménagement (voirie définitive et éclairage).

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	405 229,99	629 611,94
Investissement	651 809,37	524 061,87
Excédent		96 634,45

9 - Budget annexe site de « la Poissonnière »

Ce budget créé en 2011 a pour objet d'individualiser les opérations réalisées sur ce site. Au cours cette année, seules des missions de conseils urbanistiques ou juridiques ont été réalisées. Un emprunt à court terme de 925 000 € est porté comme restant à réaliser au 31/12/2011. Cet emprunt a pour objet principal le financement des acquisitions foncières. Il permettra à titre accessoire d'équilibrer le budget 2011 qui affiche un déficit de 7 216,30 €.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	7 216,30	7 216,30
Investissement	7 216,30	0
Déficit	7 216,30	

Débat sur les orientations budgétaires 2012

Je me permets dans un premier temps de vous renvoyer aux principaux éléments de ma note de cadrage budgétaire lue en conseil municipal le 17 octobre 2011 ainsi que dans les commissions lors des travaux préparatoires au budget.

« La structure du budget communal est satisfaisante avec un taux d'épargne de gestion d'un bon niveau qui traduit un bon rapport entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors remboursement de la dette.

Les recettes de fonctionnement sont inférieures de 21 % à la moyenne départementale et les dépenses de fonctionnement inférieures de 24 %.

Par contre notre budget est pénalisé par une dette trop élevée, et donc une charge de la dette importante, conséquence d'un très forte politique d'investissement ces vingt dernières années.

La stratégie de la commune pour améliorer sa situation financière doit donc être double :

- Poursuivre son action de maîtrise des dépenses de fonctionnement et garantir ses recettes, si besoin par une augmentation de la fiscalité ;
- Limiter ses investissements pour réduire son endettement.

2011 a marqué le début de la phase de désendettement de la commune.

Nous devons poursuivre ce désendettement afin d'améliorer progressivement notre autofinancement, qui réduira ainsi le besoin de financement par emprunt dans un contexte de renchérissement du coût du crédit. »

1- Les orientations budgétaires et les grandes priorités

La structure du budget primitif 2012 sera profondément modifiée du fait de l'intégration dans l'attribution de compensation des deux éléments suivants :

- les flux réciproques entre la commune et la communauté de communes dans le cadre des mises à disposition de services (le flux prépondérant étant bien évidemment dans le sens d'un remboursement de la commune à la communauté)
- la réintégration dans les recettes communales du produit de fiscalité supplémentaire perçu par la communauté suite à la suppression de l'abattement général à la base sur la taxe d'habitation, suppression qui vaut pour les bases communales mais également pour les bases communautaires.

La réintégration de ce produit dans les recettes communales permettra d'ajuster à la baisse le taux de la taxe d'habitation. L'opération sera financièrement neutre tant pour la commune que la communauté.

Par ailleurs, au vu de la lettre de cadrage et en l'état des connaissances sur la fiscalité et les dotations, les perspectives de la section de fonctionnement pour 2012 sont les suivantes :

Les recettes de fonctionnement, hors produits exceptionnels et hors augmentation des taux, afficheraient une baisse proche de 8 % provenant des retraitements liés à l'attribution de compensation. Elles peuvent être regroupées en quatre catégories principales :

Les produits des services et autres produits
(8 % des recettes nettes de fonctionnement)

Le chapitre présenterait une baisse artificielle d'environ 10 % justifiée par la non comptabilisation dans ce chapitre des remboursements de charges de personnel effectués par la communauté à la commune, remboursements désormais pris en compte via l'attribution de compensation.

La fiscalité
(47 % des recettes nettes de fonctionnement)

Les bases n'ont pas été notifiées officiellement à ce jour. Pour l'année 2012, on peut raisonnablement envisager une évolution physique modérée des bases (1%) tant pour la taxe d'habitation que pour la taxe foncière. La revalorisation forfaitaire des bases décidée par l'Etat est de 1,8 % contre 2% l'an passé. Globalement la progression du produit fiscal, à taux constants, pourrait être de l'ordre de 1,5 % (+ 30 000 €) par rapport à la fiscalité directe perçue en 2011.

A titre indicatif, la compensation intégrale (communale et communautaire) résultant de la suppression de l'abattement général à la base se concrétiserait par une baisse de 18,52 % du taux de taxe d'habitation qui passerait de 14,90 % à 12,14 %. De plus, l'application de la règle de lien conduit à porter le taux de foncier non bâti à 40,21 % contre 49,36 %.

Le produit des **droits de mutation** étant reparti à la hausse depuis 2010, la recette prévisible sur 2012 pourrait raisonnablement correspondre à la moyenne des années 2010 et 2011 soit 120 000 €.

Depuis plusieurs années, la communauté de communes versait à la commune une **dotations de compensation** s'élevant à 351 870 €. Après intégration dans cette dotation d'éléments complémentaires provenant notamment des flux de personnel, cette dotation deviendra négative au titre de l'année 2012 conformément aux explications apportées ci-après.

Les dotations, participations et subventions
(36 % des recettes nettes de fonctionnement)

Depuis 2010, les concours financiers de l'Etat ne sont plus indexés sur le PIB et l'inflation mais devraient évoluer très légèrement en 2012.

A ce stade de la préparation budgétaire on peut tabler à minima sur une reconduction des dotations perçues en 2011, à l'exception de la dotation forfaitaire qui pourrait évoluer du fait de la progression de la population.

Le chapitre progresserait ainsi de + 2 % par rapport au budget primitif 2011.

Autres produits de gestion courante
(8 % des recettes nettes de fonctionnement)

Ces recettes proviennent principalement des loyers des immeubles communaux. Le produit afficherait une baisse de l'ordre de 5 % pour tenir compte d'une baisse des recettes sur les locations et de la disparition de recettes exceptionnelles liées au musée (refacturation de dépenses électriques affectées au chantier,...).

Atténuations de charges

(1 % des recettes nettes de fonctionnement)

Elles sont constituées des remboursements consécutifs aux congés maladie ou maternité des agents et seraient en baisse par rapport à 2011. Seules les recettes acquises lors de l'élaboration du budget seront inscrites.

Les dépenses de fonctionnement afficheraient une baisse d'environ 13 % suite à la comptabilisation des refacturation de charges de personnel de la communauté à la commune par le biais de l'attribution de compensation.

Les charges à caractère général

(34 % des dépenses)

Globalement, ce chapitre afficherait une hausse inférieure à 1 %.

En effet, malgré la non reconduction de charges exceptionnelles liées au musée, de nouvelles dépenses viennent grever le budget 2012 : interventions curatives et préventives sur les toitures des bâtiments communaux, réalisations de différents diagnostics « accessibilité »,...

Les charges de personnel

(45 % des dépenses)

Globalement la masse salariale nette corrigée des flux croisés de remboursement de charges entre la commune et la communauté et corrigée des salaires exceptionnels liés au musée sur 2011 (30 000 €) progresserait de 5 %. Cette évolution se justifie par l'augmentation du SMIC de 2,44 % (double augmentation au 1/12/2011 et 1/1/2012) et par la création de postes ou redistribution d'heures visant à renforcer les services et sécuriser les missions.

Les autres charges de gestion courante

(13 % des dépenses)

Indépendamment des participations au service d'incendie et de quelques subventions complémentaires (aide rénovation habitat ou scolaire), ce chapitre ne connaît aucune évolution significative.

Les frais financiers

(8 % des dépenses)

L'année 2011 a été marquée par un désendettement à hauteur de 247 000 € mais également par une augmentation significative des taux pénalisant le niveau des frais financiers. Le taux moyen 2010 s'élevait ainsi à 2,6 % contre 2,9 % en 2011. Pour 2012, il s'élèverait à 3,2 %. L'année 2012 devrait permettre de poursuivre ce désendettement. Toutefois, l'effet hausse des taux jouant sur une année pleine en 2012, la progression des charges financières serait proche de 7%.

La dotation de compensation

La récente évolution de la législation sur les mises à disposition de services permet d'optimiser le Coefficient d'Intégration Fiscal (CIF) des communautés mettant en place une mutualisation.

L'amélioration de ce CIF implique une comptabilisation des flux réciproques de mises à disposition de personnel via la dotation de compensation. C'est la raison pour laquelle, comme explicité précédemment, les chapitres 70 (produits des services) et 012 (charges de personnel) affichent une baisse.

De même, la dotation de compensation constitue le seul levier permettant un reversement par la communauté de la fiscalité intercommunale supplémentaire résultant de la suppression de l'abattement général à la base sur la taxe d'habitation. C'est la raison pour laquelle le chapitre 73 (impôts et taxes) précité affiche une baisse.

Cette dotation initialement positive à hauteur de 351 870 € (la communauté versant à la commune) va devenir négative à hauteur d'environ 170 000 €. Cette inversion provient des flux financiers générés par la mutualisation des services communautaires et donc l'augmentation des remboursements opérés par la commune à la communauté à ce titre.

Cette dotation figurera donc dorénavant en dépenses de fonctionnement (au chapitre 014 « atténuations de produits »).

Sur la base des dépenses et recettes de fonctionnement précitées, l'épargne de gestion afficherait un taux satisfaisant de l'ordre de 26 %.

Concernant les charges exceptionnelles, à ce jour, aucune dépense spécifique n'a été recensée. Seule une subvention d'équilibre du budget communal au budget annexe du lotissement « derrière la ville » pourrait impacter ce chapitre mais, selon les données financières connues à ce jour, contrairement à l'année 2011, une telle subvention ne serait pas nécessaire. Une réserve limitée serait toutefois inscrite à ce chapitre de dépenses exceptionnelles.

A ce stade de l'élaboration budgétaire, et dans l'attente de la réception des bases d'imposition, une hausse des taux ne semblerait pas nécessaire.

2- Les opérations déjà engagées pour 2012

Comme chaque année le budget d'investissement comporte de nombreuses opérations déjà engagées lors des exercices précédents du fait de leur caractère pluriannuel. Les principales sont les suivantes :

Services communaux

- Renouvellement du système d'information et de communication. Le volet informatique est terminé, reste déployer le volet téléphonie.
- Remplacement de matériels aux services techniques.
- Le transfert des services finances et ressources humaines dans les bureaux récemment aménagés rue Bourguillaume vont permettre la réalisation de travaux de confort à l'hôtel de ville (redistribution des bureaux des adjoints, du service urbanisme et création d'une salle de permanence au rez de chaussée. Dans l'aile aménagement d'un bureau à la place des archives et création de sanitaires).

Culture et patrimoine

- Musée Joseph Denais : achat de mobilier et poursuite du programme de restauration des collections
- Etudes de programmation de la nouvelle bibliothèque et du transfert de la pharmacie de l'ancien hôpital.

Social

- Construction d'un local des « jardins du cœur » dans les marais et aménagement de jardins familiaux.

Urbanisme et environnement

- Achèvement de l'aménagement du lotissement Derrière la Ville (budget annexe).
- Aménagement du chemin des Airaults reporté en 2012 suite aux travaux décidés par ERDF de renforcement du réseau HTA. Ces travaux sont incorporés à l'enveloppe annuelle affectée à la voirie.
- Travaux d'aménagement du quartier des Esquisseaux dans la perspective de l'ouverture de la piscine couverte communautaire en 2013. Il s'agit de la plus grosse opération prévue au budget. Elle sera déterminante dans la fixation du montant de l'emprunt à inscrire au budget. Nous mettons tout en œuvre pour que le résultat de l'appel d'offres soit connu avant le vote du budget.

Economie

- Acquisition et aménagement de l'ancien site commercial de la Poissonnière. Cette opération fait l'objet d'un budget annexe qui supportera, outre l'acquisition, les travaux de démolitions et d'aménagement des deux îlots situés en façade de la RD 347. Le reste de l'aménagement sera confié à un aménageur désigné à l'issue de la création du dossier de ZAC et son bilan final affecté à ce budget.

3- Prospectives et prévisions pluriannuelles

Le respect de notre objectif de désendettement ne nous permettra sans doute pas d'aller guère au-delà des opérations déjà citées. Les trois premières me semblent prioritaires pour 2012.

- La dépose du grand vitrail du transept sud de l'église. La restauration et la repose seraient réalisées en 2013 dans le cadre d'un programme subventionné.
- Le lancement d'une première tranche de travaux pour le renouvellement des huisseries au GS de la Vallée et la reconstruction du dortoir de la maternelle
- Le câblage des locaux du GS du château.

- L'aménagement d'une aire de pique-nique dans le marais et d'aires de jeux (Mail, Clos de la Chaussée, Hauts Champs)
- La participation au SDISS pour la construction d'un nouveau centre de secours. Cette participation de 230 000 € est étalée sur deux années à partir de 2013.
- L'aménagement des abords du cimetière en 2013 ou 2014 (après la réalisation des constructions).
- A partir de 2013, nous devons également intégrer au budget nos participations au programme des équipements publics de la ZAC des Hauts de l'Épinay
- La mise en accessibilité de l'hôtel de ville.
- La nouvelle bibliothèque.
- La création de sanisettes publiques.
- La reconstruction du gymnase de la Vallée.
- La remise en service de la totalité des cloches de l'église.
- La rénovation du système d'éclairage et de chauffage et la climatisation de la salle des Plantagenêt.
- Le chauffage des Halles
- La reconstruction du cinéma théâtre.

En parallèle nous poursuivons notre réflexion sur l'opération de rénovation urbaine place Notre Dame urbaine en partenariat avec la SODEMEL, et je souhaite aussi que nous engagions une réflexion en 2012 sur les économies d'énergie afin de préparer le plan d'investissement correspondant qui pourra débiter en 2013.

Comme je l'ai déjà dit l'an passé, l'endettement de la commune doit nous inciter à reconsidérer le volume annuel de nos dépenses d'investissement. La diminution du recours à l'emprunt est indispensable pour améliorer durablement la situation financière de la commune, si nous ne souhaitons pas recourir massivement à la fiscalité directe.

Guy de CHAULIAC s'interroge sur la localisation des jardins familiaux et suggère que les terrains situés en arrière du lotissement de « Derrière la ville » puissent être aménagés à cette fin.

Françoise GUIMBRETIERE précise que le projet étudié est situé dans les marais où nous avons déjà 8 locataires. La proposition de M. DE CHAULIAC est pertinente car la question de la proximité est importante. Concernant le projet de local, la construction pourrait démarrer à partir de septembre.

Claudette TURC reconnaît que la remise en service de la totalité des cloches de l'église est une bonne chose, mais que le plus important serait de mettre fin aux fuites d'eau. Par ailleurs, il serait judicieux dans le cadre du programme des églises accueillantes, de revoir le dispositif de mise en lumière et son déclenchement.

Serge MAYE précise que les services négocient actuellement un marché d'intervention, à raison de deux fois par an, sur les toitures des bâtiments communaux. Quant à la suggestion évoquée par Claudette TURC, de déclenchement automatique de l'éclairage, il faut que cela soit étudié très précisément.

Claude BERTHELOT s'est dit très intriguée de voir inscrire la dépose du grand vitrail sud. Que se passe-t-il ?

Serge MAYE : Le sujet n'est pas récent puisque nous avons un devis de restauration qui date de 2003. Surtout, l'architecte des bâtiments de France nous incite à intervenir rapidement sur les meneaux qui sont très abîmés.

Claude BERTHELOT : D'autres projets, comme la bibliothèque, ne seront pas encore réalisés et la problématique du cinéma-théâtre est réelle. Voilà deux pans de la culture beaufortaise qui sont reportés aux calendes grecques.

M. le Maire : A vous entendre, la culture à Beaufort serait en péril. Mais quelqu'un est-il venu vous dire qu'il ne peut lire ou aller au cinéma ?

Claude BERTHELOT : Il y a des gens qui en ont assez des conditions d'accueil existantes dans ces équipements.

M. le Maire : En matière de lecture, l'essentiel, à mes yeux, est un accueil compétent et la mise à disposition d'un fond d'ouvrages de qualité, ce qui est le cas aujourd'hui. Ce projet va venir, encore un peu de patience. Je vous rappelle que certaines associations sportives ont attendu, parfois longtemps, leur équipement actuel.

Pour ma part, je ne suis pas encore convaincu du choix du site. C'est pourquoi je vous invite à venir visiter les locaux de l'ancien moulin.

Pour ce faire, je vous donne rendez-vous le samedi 10 mars à 11h rue du moulin, à l'angle de la rue de l'Épinay, pour visiter ensemble un site sur lequel nous pourrions projeter la future médiathèque de Beaufort-en-Vallée.

Le site du moulin qui appartient à l'IMEP a été mis en vente. Or, les ateliers offrent un espace d'un réel intérêt, de 985 m² qui permettent d'envisager l'implantation d'une médiathèque conjuguant à un ou plusieurs autres équipements culturels : salle de spectacle et/ou école de musique.

La situation géographique est attractive : si on considère l'extension de la ville vers les Hauts Champs et dans l'avenir vers la ZAC de l'Épinay, le centre culturel serait donc à équidistance des trois quartiers composant Beaufort : proche du centre-ville, aisément accessible à partir des Esquisseaux. Il se trouve aussi à proximité des structures qui ont besoin d'y avoir accès, (le collège, l'espace social communautaire, le forum, l'espace jeunesse, l'EHPAD, l'école du Château et l'école de la Source eau vive).

Seul le quartier de la Vallée nécessiterait une réflexion pour acheminer les scolaires vers la médiathèque.

Enfin, dans un logique d'intercommunalité, l'accès au site du moulin est facile d'où qu'on vienne : la route de l'Épinay dessert le Nord du territoire, venir de Mazé est très aisé puisque le lieu se situe en entrée de ville à l'Ouest.

Claude BERTHELOT : Cela ne me convient pas car c'est excentré et à l'extérieur du centre ville.

M. le Maire : Ce site mérite d'être étudié, et il est important d'avoir, en toutes occasions, l'esprit ouvert. Je note pour ma part que ce site est proche de beaucoup de services, et notamment du collège. Je trouve d'ailleurs dommage qu'il n'y est aucune concertation dans les politiques d'achat de livres entre le collège, les écoles et la bibliothèque municipale.

Serge MAYE répond à la remarque de Mme BERTHELOT sur le « délaissement » du cinéma-théâtre. La commune s'en occupe et nous mesurons mensuellement l'évolution des déformations du bâtiment.

M. le Maire ajoute, concernant le site du Moulin, qu'on ne peut pas faire abstraction d'une réflexion sur les équipements culturels communautaires.

Claude BERTELOT : Toutes ces perspectives ne me satisfont évidemment pas.

M. le Maire : Je vous communique cette information récente qui concerne le refus définitif de la Poste de transférer leur site actuel. Cela leur coûterait trop cher. En contre partie, des travaux d'améliorations vont être engagés.

Claude BERTHELOT : En 2012, quel type d'emprunt ferez-vous ? Est-ce que ce sera du fixe ou du variable qui pour nous est un jeu de roulette russe ?

M. le Maire rappelle que les gains obtenus grâce à la gestion de la dette existante sont de 1,3 millions d'euros, et que si la commune n'avait pas investi massivement, nous ne profiterions pas aujourd'hui de l'ensemble de ces équipements. J'ai toujours dit que, lorsque la commune ne pourrait plus faire financièrement, on s'arrêterait. Mais tout ce qui a été réalisé rend notre territoire plus attractif, répond aux besoins des associations. En 10 ans, c'est aussi 15% d'emplois supplémentaires qui ont été créés.

- ♦ CAMUS Nadia du 1^{er} janvier au 30 juin 2012
Loyer mensuel : 207,30 euros + charges mensuelles : 60 euros (du 01/01 au 31/03)
35 euros (du 01/04 au 30/06)
- Forfait état des lieux entrée/sortie : 30 euros

LOCATION D'UNE CHAMBRE MEUBLEE – Le Mail

- ♦ DUMEZ Quentin du 1^{er} janvier au 30 juin 2012
Loyer mensuel : 96,89 euros + charges mensuelles : 65,74 euros (du 01/01 au 31/03)
42,87 euros (du 01/04 au 30/06)

Questions diverses

- Conseil municipal du 5 mars reporté au 12 mars.
- Site de la Poissonnière – Acquisition des bâtiments SERGAH

Fin de la séance à 21h25

Délibérations du 30 janvier 2012

N°	Objet
2012/01	Transfert de la compétence « Eclairage Public » de La Chapelle Saint Florent au SIEML et adhésion de la commune au SIEML pour l'éclairage public
2012/02	Institution d'un droit de préemption urbain sur les zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
2012/03	Musée Joseph Denais – Exposition temporaire 2012 – Approbation et demande de subventions
2012/04	Personnel - Création de deux emplois d'adjoints administratifs de 1 ^{ère} classe
2012/05	Quartier des Esquisseaux – Modification du programme de construction et demande de concours à Maine et Loire Habitat
2012/06	Habitat - Programme d'Intérêt Général du Pays des Vallées d'Anjou - Participations financières
2012/07	Groupe Scolaire de la Vallée - Programme de remplacement des huisseries - Demande de subvention au titre de la DETR
2012/080	Débat sur les orientations budgétaires 2012
2012/09	Décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal

Emargements

Le Maire, Jean-Charles TAUGOURDEAU,	Serge MAYE, 1 ^{er} adjoint,	Marie-Pierre MARTIN, 2 ^{ème} adjoint,
Françoise GUIMBRETIERE, 3 ^{ème} adjoint,	Jean-Jacques FALLOURD, 4 ^{ème} adjoint,	Sylvie LOYEAU, 5 ^{ème} adjoint,
Patrice BAILLOUX, 6 ^{ème} adjoint,	Guy DE CHAULIAC,	Marie-Françoise AUGUSTE,
Françoise LE LAN, Excusée, donne pouvoir à Serge MAYE	Joseph LIBEAUT, Absent excusé	Patricia HUAU,
Claudette TURC,	Philippe OULATE,	Luc VANDELDE, Excusé, donne pouvoir à Jean- Michel MINAUD
Marie-Christine BOUJUAU,	Jean-Michel MINAUD,	Thierry BELLEMON,
Philippe SIMOEN, Absent	Rémi GODARD, Absent	Nathalie VINCENT, Excusée, donne pouvoir à Sylvie LOYEAU
Colette TAVENARD,	Patrick FAUVEL, Excusé, donne pouvoir à Jean- Jacques FALLOURD	Jean-Claude DOISNEAU, Excusé, donne pouvoir à Patrice BAILLOUX
Claude BERTHELOT,	Gérard GAZEAU,	Nathalie SANTON-HARDOUIN,
Fabienne GRUDET,	Sébastien GARCIA,	